



AVIS PUBLIC | PERMIS

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous souhaitons aviser la population qu'un avis de motion touchant certains règlements de notre réglementation municipale sera déposé au prochain Conseil Municipal.

Les demandes de permis portant sur un élément faisant l'objet d'une modification pourront toutefois faire l'objet de l'émission d'un permis si elles sont conformes à la version actuelle de la réglementation en vigueur, ainsi qu'à la version en démarche d'adoption.

La procédure pourrait s'étendre sur une période pouvant aller jusqu'à quatre mois. Les personnes concernées auront l'occasion de prendre connaissance des modifications aux règlements le **mardi 18 février**, puisque leur adoption est prévue lors de la **prochaine séance du conseil municipal, qui se tiendra le lundi 17 février.**

Nous tenons à rassurer la population sur le fait que les permis émis avant cette procédure ne seront pas affectés par les modifications à prévoir.



Emilie Boisvert

Mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare,

Appuyée par le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare